

DIPLÔME D'ÉTAT AIDE-SOIGNANT

RNCP 35830

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former et qualifier par la délivrance d'un diplôme d'Etat d'aide-soignant.
- Acquérir les compétences nécessaires pour dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.



1 an
1 540 heures
2 rentrées / an :
**Mars et
Septembre**



8h30 - 12h
13h - 16h30



Tout public
sélectionné
répondant aux
prérequis



IFAS Sainte Marie
CHSM Nice

Contact

- Secrétariat IFSI
04 93 13 70 80
ifsisaintemarie@ahsm.fr

Coordination pédagogique

Mme FENART Fabienne
04 93 13 70 93

Prérequis

- Etre âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- Parcours complet : Sans condition de diplôme.
- Parcours partiel : Dispenses et allègements de scolarité cf à Arrêté NOR : SSAH2110960A - Annexe VI

Les modalités d'admission à la formation aide-soignante sont régies par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant

Formateurs

- Equipe pédagogique de cadres infirmiers formateurs
- Intervenants extérieurs experts dans leur domaine de compétence

Organisation de la formation

Cursus complet

- **1 540 heures** soit
 - **770 heures** de théorie
 - **770 heures** de stage

PROFESSION D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :
Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

APTITUDES REQUISES

• Aptitudes physiques et psychologiques

L'activité nécessite la station debout et implique un contact direct avec les personnes soignées qu'il faut régulièrement mobiliser et aider à se déplacer. Certaines situations de soins peuvent avoir un impact psychologique sur les apprenants.

Obligation de production avant l'admission définitive :

- ✓ D'un certificat médical d'absence de contre-indications émanant d'un médecin agréé par l'ARS
- ✓ D'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation pour les professionnels de santé

• Autres prédispositions

- Organisation et adaptabilité
- Capacité d'observation, d'analyse et de transmission
- Sens des responsabilités, respect des procédures et protocoles
- Capacité à être à l'écoute des besoins des personnes et à communiquer

Moyens pédagogiques

- Cours magistraux et travaux dirigés
- E-learning
- Ateliers et travaux en groupe
- Travaux pratiques
- Stages sur sites qualifiants pour la formation pratique
- Analyse de la pratique
- Situations simulées

Modalités de suivi et d'évaluation

- L'évaluation des compétences est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage, tout au long de la formation.
- L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chaque module de formation constituant le bloc de compétence.
- Le DE d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Accès WIFI
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- Formation relevant de la gratuité, financement de la Région
- Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage (CFA CERFAH ou CLARIANE)

- Coût formation professionnelle continue : employeurs /OPCO
- Nous contacter**

Capacité d'accueil (hors apprentis)

- 25 élèves rentrée de mars
- 32 élèves rentrée de septembre

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Pour toute demande spécifique contacter notre référent handicap :

Mme GATTI Alice-Anne 04 93 13 71 26

Mme CIRIO Vanessa 04 93 13 70 83

CONDITIONS D'ACCES A LA SELECTION

Accessible sans condition de diplôme

Nécessité d'avoir 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet :

<https://www.ifsisaintemarie.ahsm.fr/>

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet :

<https://www.ifsisaintemarie.ahsm.fr/>

Dépôt d'un dossier de candidature comportant les pièces demandées

Un entretien d'une durée de 15 à 20 minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Pour pouvoir être admis, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

Accès direct pour les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière et les agents de service (sous conditions)

Modalités d'accès pour les personnes en contrat d'apprentissage

Condition : être âgé de moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage

L'IFAS Sainte Marie est conventionné comme Unité de Formation par Apprentissage par les CFA suivants :

- CLARIANE(employeurs du groupe CLARIANE ex KORIAN)
- CERFAH (autres employeurs du privé)

FORMATION THEORIQUE

D'une durée de 11 mois, la formation alterne des cours théoriques à l'école et des stages pratiques en milieu professionnel pour une durée totale de 1540 heures, hormis pour les apprentis pour lesquels la formation dure 5 mois de plus effectués chez leur employeur

Particularités de la rentrée de mars :

Dispositif de formation innovante, issue d'une réflexion en regard de la pénurie de DEAS sur le marché de l'emploi, qui propose **70 % d'enseignements à distance** (maximum) et 30% de présentiel sur le total des heures de formation d'enseignements théoriques en institut de formation aide-soignant (IFAS).

Nouveauté septembre 2025

Pour les salariés, la formation peut être suivie en immersion professionnelle avec une journée de formation par semaine seulement à l'IFAS sur une durée de 24 mois.

STAGES

- Affectations en stage par l'institut.
- 4 périodes de stage à réaliser en milieu professionnel avec au moins une période auprès de personnes en situation de handicap et une période auprès de personnes âgées.
3 stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines en fin de formation

Indemnités de stage versées par la RégionSud (selon statut)